

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 05/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 8

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Bruno WIDENMANN, Laura CIPIERE, Sonia PAGES

Secrétaire de séance: Yves BAISSAC

Objet: Validation Convention de partenariat avec le Grand Figeac concernant l'Opération Coeur de Village - DE_2023_3_1

Le Maire rappelle au conseil qu'en concertation avec le Grand Figeac et le CAUE, une opération "Coeur de Village" est réalisée sur la commune.

Cette opération a pour but de valoriser et d'améliorer le fonctionnement du bourg selon un périmètre déterminé.

Le Grand Figeac détient la compétence aménagement des coeurs de villes et villages et il convient aujourd'hui de valider la convention par laquelle le Grand Figeac s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, la commune d'Espédailiac s'engageant quant à elle à participer financièrement selon le plan de financement prévisionnel mentionné dans la convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

Valide la convention de partenariat financier avec le Grand Figeac
Autorise le Maire à signer tout document afférent à l'Opération "Coeur de Village"

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Yves BAISSAC



Le Maire
Gérard MAGNE



RF SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 046-214000942-20230609-DE 2023_3_1-DE